



Facile à lire

Projet associatif 2018 - 2023

Pouvoir d'agir, pouvoir choisir



Les différentes parties du projet associatif

Quelques mots pour commencer	3
Défi : Permettre l'accès aux droits des personnes handicapées	14
Défi : Participer à la mise en place d'une société inclusive et solidaire	20
Défi : S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes	27
Défi : Construire ensemble pour être plus forts.....	32
Défi : Faire participer les personnes handicapées à tous les domaines de la vie	36
Quelques mots pour terminer	41

Quelques mots pour commencer...

Une association solide et reconnue

Le projet de l'association APF France handicap est d'agir pour une société inclusive et solidaire.

Une société inclusive et solidaire

est une société qui s'adapte à chaque personne et qui offre à tous les mêmes possibilités d'accès.

Pour atteindre cet objectif, APF France handicap agit avec les personnes handicapées et leurs proches et pour les personnes handicapées et leurs proches.

L'association se base sur :

- sa charte,
- ses statuts,
- son projet associatif,
- son fonctionnement participatif et démocratique.

Démocratique veut dire qui est accessible, en toute égalité, à toutes les personnes de la société.

L'association met en avant et défend les droits et les libertés des personnes handicapées.

Pour cela, elle propose de nouvelles solutions d'accompagnement au plus proche des personnes.

Elle est engagée :

- dans la lutte contre les discriminations,
- pour l'égalité des droits,
- pour la citoyenneté,
- pour la solidarité,
- pour la diminution des inégalités,
- pour la participation sociale,
- pour le libre choix du mode de vie des personnes handicapées et de leurs proches.

La discrimination, c'est traiter une personne de manière différente ou injuste à cause de son handicap, sa couleur de peau, sa religion...

La citoyenneté, c'est permettre à tous d'être reconnu comme membre d'une société.

Un citoyen a des droits et des devoirs.

Dans le domaine du handicap, APF France handicap est une association importante grâce :

- à ses nombreuses activités,
- aux 100 000 personnes engagées dans l'association,
- à ses établissements.

Les 100 000 personnes engagées dans l'association sont :

- ses adhérents,
- ses militants,
- ses élus,
- ses personnes accueillies et leurs proches,
- ses salariés,
- ses bénévoles,
- ses volontaires,
- ses membres,
- ses donateurs.

Ses établissements sont :

- ses délégations,
- ses établissements et services,
- ses entreprises adaptées.

APF France handicap est une association engagée de l'économie sociale et solidaire et de la société civile.

L'économie sociale et solidaire

est l'ensemble des entreprises organisées sous formes de coopératives, mutuelles, associations ou fondations.

Leur fonctionnement et leurs activités sont basés sur la solidarité et l'utilité sociale.

Un projet pour rassembler et mobiliser

Ce projet associatif a été préparé avec les personnes de l'association.

Il représente l'envie des personnes de l'association de construire un projet ensemble et de participer à ce projet.

Ce nouveau projet pour une société inclusive, « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » reprend les objectifs de l'ancien projet associatif « Bouger les lignes ! Pour une société inclusive ».

Mais ce nouveau projet prend aussi en compte :

- les nouvelles attentes des personnes de l'association,
- les changements de la société.

Ce nouveau projet concerne aussi de nouveaux publics.

Le souhait d'APF France handicap est toujours de construire une société inclusive et solidaire.

Le projet associatif « Pouvoir d'agir, pouvoir choisir » présente les orientations stratégiques pour les personnes handicapées.

Une orientation stratégique,

c'est comprendre une situation particulière pour réfléchir aux changements espérés et à la façon de les atteindre.

Ce projet prend en compte
les droits des personnes handicapées.

Il se base sur :

- la mise en place de nouveaux accompagnements qui répondent à des besoins sociaux,
- les progrès techniques qui améliorent le quotidien,
- l'entraide entre les personnes,
- la participation de tous.

Ce projet respecte les principes :

- de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées,
- et des 17 objectifs de développement durable.

Ces objectifs sont regroupés dans l'Agenda 2030 des Nations unies.

Ce nouveau projet associatif a pour but de mobiliser toutes les personnes de l'association et de donner envie aux citoyens et aux associations de rejoindre notre mouvement.

Les changements de la société nous donnent de nouveaux défis à relever

Aujourd'hui, des millions de personnes sont peu à peu rejetées de la société. Certaines personnes pensent parfois que ces inégalités entre les personnes sont inévitables ou que les personnes exclues n'ont pas la volonté de s'en sortir.

Le gouvernement donne moins d'aides aux personnes handicapées et à leurs proches. Il se justifie en disant que la France est en crise sociale et économique et qu'il y a moins d'argent.

Les responsables politiques mettent parfois les populations en compétition. Cela peut laisser penser que certaines personnes ont plus de droits que d'autres.

La solidarité nationale est remise en question. L'Etat aide moins la population. Il compte trop sur l'aide que les personnes pourront avoir de leurs familles ou d'autres personnes.

L'Etat donne moins d'argent aux collectivités locales.

Les collectivités locales sont les régions, les départements, les villes...

Ces collectivités sont obligées de diminuer leurs budgets.

Il y a moins d'aides financières pour les personnes en difficulté.

De plus, les personnes n'ont pas les mêmes aides.

Certaines régions aident plus que d'autres.

Il y a aussi des changements dans la société

qui ont des conséquences

pour les personnes handicapées et leurs familles.

Des attentes nouvelles apparaissent :

- Des envies de plus en plus fortes

- à agir « près de chez soi »,

- De nouveaux modes d'engagement,

- De plus en plus, les aidants, les familles et les proches disent de quoi ils ont besoin et quelles aides ils attendent,

- L'accompagnement des personnes change pour aller vers une transition inclusive.

La transition inclusive, c'est permettre

aux personnes handicapées

de vivre dans le milieu ordinaire, avec une aide,

plutôt que de vivre en établissement médico-social.

Une société qui change :

- Les nouvelles technologies se développent. Elles sont de plus en plus utilisées, dans tous les domaines de la vie.

Ces nouvelles technologies peuvent faciliter la vie et la participation des personnes handicapées. Mais elles peuvent aussi exclure un peu plus certaines personnes handicapées qui ont des difficultés à utiliser ces technologies.

- Les personnes qui vivent à la campagne ont de plus en plus de difficultés. Sur leurs territoires, il y a peu de médecins, peu de services publics et peu de transports en commun.

- Des partenaires nouveaux arrivent dans le domaine du handicap car les lois ont changé. Il n'y a plus seulement des associations qui accompagnent les personnes handicapées.

- Les associations doivent savoir ce que leurs actions apportent aux personnes handicapées, à leurs territoires...

APF France handicap veut relever ces défis.

Pour réussir, l'association va rappeler avec force :

- qu'il est important d'avoir une société solidaire et ouverte à tous,
- qu'il faut plus d'entraide et d'actions locales,
- qu'elle a une place importante dans l'économie sociale et solidaire,
- qu'elle va proposer des solutions d'accompagnement nouvelles et proches des personnes,
- qu'elle va utiliser les nouvelles technologies pour permettre à tous de trouver sa place dans la société,
- qu'elle ne veut pas classer les personnes dans des catégories de populations,
- qu'elle veut s'appuyer sur les relations entre les professionnels expérimentés et les jeunes professionnels.

Les 5 défis stratégiques à relever :

Le projet associatif « Pouvoir d’agir, pouvoir choisir » demande aux personnes de l’association, à ses établissements et aux partenaires de l’association d’être prêts à agir pour relever **5 défis stratégiques** :

- Permettre l’accès aux droits des personnes handicapées.

- Participer à la mise en place d’une société inclusive et solidaire.

Une société inclusive et solidaire est une société qui s’adapte à chaque personne et qui offre à tous les mêmes possibilités d’accès.

- S’engager pour l’autonomie et l’autodétermination des personnes.

L’autodétermination est le droit de chaque personne à faire des choix pour sa vie personnelle.

- Construire ensemble pour être plus forts.

- Faire participer les personnes handicapées à tous les domaines de la vie.

Ces 5 défis sont liés les uns aux autres.
Ils agissent ensemble.

Ce texte a été co-construit
au cours d'une démarche participative
qui a mobilisé plus de 3 000 personnes
d'octobre 2017 à avril 2018.

Il a été adopté à 96,89% des voix des adhérents
rassemblés en assemblée générale
au Congrès APF France handicap de Montpellier
le 21 juin 2018.

Défi :

Permettre l'accès aux droits des personnes handicapées

De nombreux textes expliquent les droits et les libertés des personnes handicapées et de leurs proches.

Ces textes rappellent des principes importants comme :

- l'égalité des droits et des chances,
- la non-discrimination,
- la citoyenneté,
- la possibilité pour chacun de choisir et de maîtriser sa vie.

La non-discrimination, c'est le refus de rejeter une personne à cause de sa couleur de peau, de sa religion, de son handicap...

La citoyenneté, c'est permettre à tous d'être reconnu comme membre d'une société. Un citoyen a des droits et des devoirs.

Ces droits et ces libertés indiscutables ne sont parfois pas respectés.

Il y a une grande différence entre ces droits écrits et la réalité vécue par les personnes handicapées et leurs proches.

Comme le rappelle la Convention des Nations unies,
il est donc temps que ces droits écrits
deviennent une réalité
pour améliorer la vie des personnes.

Pour réussir ce défi, l'association pense
qu'il faut prendre en compte
les droits des personnes sous tous les aspects.

APF France handicap veut donc :

- Garantir un principe de justice sociale.
Il faut refuser la charité, qui est souvent méprisante
et qui n'est pas une réponse.
- Reconnaître que les personnes ont des droits
dans la vie privée et dans la vie sociale,
avant d'avoir des besoins.
- Permettre à la personne d'exprimer ce qu'elle ressent
sur sa qualité de vie, sur ses capacités d'agir
et ses capacités de choisir.
- Prendre particulièrement en compte
les femmes et les enfants handicapés,
qui sont les personnes les plus discriminées.
Discriminer, c'est rejeter une personne
à cause de sa couleur de peau, de sa religion,
de son handicap...

- Rappeler que l'Etat est responsable du respect des droits et de la solidarité nationale.

Pour permettre l'accès aux droits aux personnes handicapées, il faut se baser sur les difficultés vécues tous les jours par les personnes handicapées elles-mêmes.

APF France handicap veut donc :

- Donner des informations et conseiller les personnes handicapées et leurs proches, sur les moyens de défendre leurs droits et d'en faire usage à titre personnel selon leur volonté.
- Faire appel aux responsables politiques et à l'opinion publique sur le respect des droits essentiels.

Une opinion publique est un ensemble d'opinions les plus courantes dans une société.

C'est ce que la majorité des personnes pense.

- Faire appliquer les lois et les textes basés sur les droits humains qui engagent les pouvoirs publics.

APF France handicap est sûre que le vécu de chacun est une expertise qu'il faut mettre en avant.

Elle poursuit son combat pour les droits des personnes handicapées et de leurs proches.

L'association défend par exemple :

- L'accessibilité et la conception universelle.

La conception universelle, c'est la création de produits, d'équipements, de programmes et de services qui peuvent être utilisés par tous, dans la mesure du possible, sans devoir être adaptés.

- L'accès aux droits.

- La lutte contre les discriminations.

- Un revenu individuel d'existence avec pour but de n'avoir aucune personne handicapée dans la pauvreté.

- Une compensation complète pour les conséquences du handicap et la reconnaissance du « risque autonomie ».

- L'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement, à la vie de famille, à la vie affective et sexuelle, aux sports...

- La reconnaissance pour les personnes qui aident les personnes handicapées.

Les 8 engagements prioritaires pour APF France handicap

Pour permettre l'accès aux droits aux personnes handicapées, toutes les personnes d'APF France handicap se mobilisent autour de 8 engagements :

1) Renforcer notre discours pour apporter notre aide et nos critiques aux débats sociétaux, éthiques, économiques.

Par exemple : sur la fin de vie, le vieillissement, les migrants, l'exclusion sociale, l'égalité femmes-hommes... Cela renforce notre combat pour la défense des droits et des libertés.

2) Choisir différents modes de recours à la justice pour défendre les droits individuels ou collectifs, principalement à l'occasion d'actions de groupe ou de réclamation collective, quand les droits essentiels sont traités avec mépris.

3) Développer de nouveaux modes de communication politique pour convaincre. Pour cela, il faut utiliser le numérique, comme internet...

4) Etre prêt à agir pour avoir et garantir l'équité territoriale.

L'équité territoriale désigne une configuration géographique qui assurerait à tous les territoires et à leurs habitants les mêmes conditions d'accès aux services publics et privés, au logement, à l'emploi, à la vie sociale.

5) Renforcer notre participation aux instances locales et nationales, européennes et internationales.

Par exemple : participer au Forum européen des personnes handicapées, à l'International Disability Alliance de l'Organisation des Nations unies (ONU).

L'International Disability Alliance est une association composée d'organisations mondiales et régionales des personnes handicapées.

6) Former les personnes et les accompagner vers le numérique pour accéder à leurs droits.

7) Permettre aux personnes handicapées qui le souhaitent de donner leur avis sur la qualité de vie qu'elles veulent pour elles-mêmes.

L'objectif est d'accompagner au mieux les personnes.

8) Faire reconnaître les droits liés aux choix qui concernent la vie privée comme l'intimité, la sexualité, la vie de couple, la parentalité, le choix des proches.

Défi :

Participer à la mise en place d'une société inclusive et solidaire

Une société inclusive et solidaire est une société qui s'adapte à chaque personne et qui offre à tous les mêmes possibilités d'accès.

L'association APF France handicap souhaite une société inclusive et solidaire et elle défend cette idée depuis plusieurs années.

Tout le monde connaît l'idée de société inclusive mais la société inclusive et solidaire n'est pas encore une réalité.

En effet, pour APF France handicap, la société inclusive ne correspond pas à une société sans différences.

Elle ne veut pas dire que « nous sommes tous les mêmes ».

Bien au contraire, une société inclusive est une société qui offre à tous les mêmes possibilités d'accès et qui s'adapte.

Dans une approche inclusive, APF France handicap donne comme principe de pouvoir « vivre comme tout le monde avec tout le monde ».

Selon la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées, cela veut dire pouvoir participer à la vie de la société comme tout le monde.

Pour APF France handicap, il faut faire reconnaître le « autrement capable », le « différemment capable », la place et l'utilité sociale de chacun.

C'est ce que l'association défend avec l'aide :

- des élus,
- des adhérents,
- des bénévoles,
- des salariés,
- des usagers.

Cela s'applique à tous les niveaux de son organisation et dans toutes ses structures, comme :

- les délégations,
- les services et les établissements,
- les entreprises adaptées.

L'association participe à construire la société inclusive avec l'ensemble de ses projets et de ses actions.

Chacun de nous peut y trouver sa place et y participer.

Pour APF France handicap,
participer à une société inclusive et solidaire,
c'est aussi être engagé dans un changement
et une amélioration continue de ses services.
Il faut prendre en compte les particularités de la personne,
ses souhaits et ses projets tout au long de sa vie.

Pour cela, il faut mettre en place des projets nouveaux
et proposer des services de qualité
qui respectent les droits, les souhaits
et les besoins des personnes.

Les services proposés sont développés
avec les partenaires de l'association et les services de l'Etat.

Finalement, pour APF France handicap,
participer à la société inclusive et solidaire, c'est :

- Aider au changement.

Pour cela, il faut donner des informations
sur la société inclusive et solidaire
aux services de l'Etat et à tous les citoyens.

L'objectif est de changer le regard sur le handicap.

- Rappeler que pour avoir une société inclusive et solidaire,
il faut une liberté d'aller et de venir,
un accès facilité à tous les domaines de la vie
et le respect de la conception universelle.

La conception universelle est le fait de créer des aménagements, des équipements, des produits... qui pourront être utilisés par toutes les personnes, quelles que soient leurs difficultés.

- Défendre auprès de l'Etat

le respect des droits des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie, comme la santé, le travail, le logement, les loisirs...

- Se présenter comme une association qui fait des projets et qui crée des emplois et des activités qui mettent en valeur la participation des bénévoles et le travail fait avec les partenaires.

- Rappeler que les personnes handicapées savent de quoi elles ont besoin et qu'il faut donc plus les écouter et mettre en valeur leurs capacités.

- Rappeler qu'il est important de prendre en compte les personnes handicapées dans toutes les politiques publiques, comme dans les domaines de la santé, de la sécurité, du travail, des transports...

- Être responsable et penser aux conséquences de ses actions sur l'environnement, la société et l'économie.

Les 10 engagements prioritaires pour APF France handicap

Pour participer à la mise en place d'une société inclusive et solidaire, toutes les personnes d'APF France handicap se mobilisent autour de 10 engagements :

1) Encourager une approche du handicap plus générale, sans discrimination.

La discrimination, c'est rejeter une personne à cause de sa couleur de peau, de sa religion, de son handicap...

2) Participer au débat public, agir et se mobiliser en tant que citoyen.

Par exemple : par les mouvements citoyens, les réseaux sociaux, les représentations...

Un débat public permet de donner aux citoyens des informations sur un projet et d'écouter l'avis et les idées des citoyens sur ce projet.

3) Créer des services nouveaux, basés sur les droits des personnes.

Ces services doivent répondre aux souhaits et aux besoins des personnes.

4) Accompagner les personnes de notre association dans tous ces changements nécessaires pour mettre en place une société inclusive et solidaire. Il faut proposer nos idées aux pouvoirs publics.

5) Renforcer la coordination des services gérés par APF France handicap.

Il faut aider les professionnels de l'Education nationale,

les services sociaux, les bailleurs sociaux, les collectivités locales...

à travailler en partenariat

avec les professionnels du domaine médico-social et du domaine de la santé.

6) Participer au développement du territoire local où les délégations, les établissements, les services et les entreprises adaptées de l'association sont installés.

7) Connaître les conséquences des actions de l'association sur l'environnement, la société et l'économie.

L'objectif est de mettre en valeur les conséquences positives du travail d'APF France handicap et de continuer à progresser.

8) Montrer que les actions d'APF France handicap sont utiles à toute la société et qu'il est important de connaître les conséquences des actions de l'association pour avoir une société plus solidaire et inclusive.

9) Développer le numérique pour permettre aux partenaires qui sont loin de participer à distance aux actions de l'association. Pour cela, il faut former les personnes de l'association au numérique et les accompagner.

Le numérique regroupe les technologies de l'information et de la communication comme les ordinateurs, Internet...

10) Mettre en place une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE).

La responsabilité sociale et environnementale (RSE) est l'ensemble des pratiques professionnelles mises en place par une entreprise ou une association pour respecter les principes de développement durable dans les domaines social, environnemental et économique.

La RSE permet de s'améliorer.

APF France handicap veut montrer qu'elle prend en compte les conséquences de ses actions sur la société.

Défi :

S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes

L'autonomie est le fait de pouvoir faire les choses seul.

L'autodétermination est le fait de faire des choix pour sa propre vie.

Les personnes handicapées refusent tout ce qui est décidé à leur place sans pouvoir donner leur avis.

C'est « Rien pour nous sans nous ».

APF France Handicap veut respecter ce slogan.

Pour cela, l'association s'engage à respecter l'autonomie et l'autodétermination des personnes.

Ces idées importantes sont aussi soutenues par la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées.

APF France handicap met en avant le « pouvoir d'agir » des personnes, c'est-à-dire la capacité des personnes à agir pour leur propre vie.

Pour APF France handicap,
le « Pouvoir d’agir, pouvoir choisir » des personnes
passe par :

- Un accompagnement attentif et respectueux
qui permet aux personnes de pouvoir s’exprimer.
- Une écoute, une représentation
et une participation des personnes
organisées à tous les niveaux de l’association.
- Le libre choix de mode de vie.
Les personnes doivent pouvoir choisir
le lieu où elles veulent habiter
en ayant toutes les informations nécessaires
et en toute liberté.
- La reconnaissance du « droit à l’erreur ».
Les personnes doivent pouvoir faire des essais,
changer d’avis...
- La participation directe des personnes
à la préparation et la mise en place de leur projet de vie.

L’association fait donc très attention
aux capacités des personnes à exprimer leurs choix
et elle les aide à les mettre en application.

L'association aide les personnes qui ont des difficultés pour parler. Elle met en place des moyens de communication adaptés et elle fait appel à des assistants de communication.

L'association aide aussi les personnes polyhandicapées. Pour communiquer avec elles, elle utilise des gestes, des dessins, des photos, des objets... Elle fait aussi appel à des professionnels ou des aidants.

La personne handicapée peut avoir besoin d'aide pour exprimer son avis et ses souhaits. Elle peut être aidée par sa famille, ses proches, un aidant...

Pour permettre à la personne de faire des choix, il faut lui proposer des solutions qui correspondent à ses besoins et à ses envies.

S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination veut dire que chacun a le droit d'être « acteur et citoyen » là où il vit et pendant toute sa vie. Quand les personnes souhaitent participer à la vie de leur ville, il faut les aider.

Enfin, pour APF France handicap, les personnes handicapées et leur famille savent de quoi elles ont besoin et elles doivent pouvoir l'exprimer et être entendues.

Les 10 engagements prioritaires pour APF France handicap

Pour s'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes handicapées, toutes les personnes d'APF France handicap se mobilisent autour de 10 engagements :

- 1) Développer l'offre de service avec l'aide des personnes handicapées et des adhérents de l'association.
 - 2) Proposer de nouvelles solutions qui correspondent aux nouveaux besoins des personnes.
 - 3) Soutenir et mettre en valeur la citoyenneté de chacun, comme le droit de vote par exemple.
 - 4) Donner la chance aux jeunes de vivre pleinement leurs premières expériences de vie, de dépasser leurs limites, d'apprendre de leurs erreurs, de relever des défis...
 - 5) Lutter contre l'isolement des personnes. en continuant à proposer des loisirs, des vacances, des projets...
- L'isolement** est le fait de se sentir seul.

6) Encourager les personnes qui ont des idées de projet pour lutter contre l'isolement.

7) Écouter les avis et les idées des personnes pour mettre en place de nouveaux projets.

Les personnes handicapées savent de quoi elles ont besoin.

8) Faire participer les personnes à la recherche de nouvelles technologies qui pourraient leur venir en aide.

9) Rappeler aux personnes qu'elles ont le droit de choisir les proches qui pourront leur venir en aide.

Rappeler aussi que les proches ont le droit de refuser ce rôle.

10) Créer une instance de médiation indépendante pour les personnes accueillies et leurs proches.

Une instance de médiation est un groupe de personnes qui essaie de trouver des solutions aux problèmes qu'il peut y avoir entre l'association et une personne ou sa famille.

Défi :

Construire ensemble pour être plus forts

« **Construire ensemble** » veut dire s'unir, réfléchir ensemble, s'adresser à tous...

A l'extérieur de l'association,

« Construire ensemble » veut dire construire avec les citoyens, les partenaires, les pouvoirs publics...

A l'intérieur de l'association,

« Construire ensemble » veut dire construire avec toutes les personnes de l'association, entre établissements.

« Ensemble » veut dire prendre en compte tous les handicaps.

Ce nouveau projet associatif propose à chacun d'être dans une démarche de « construire ensemble » la société inclusive et solidaire.

APF France handicap veut renforcer les liens avec tous ceux qui ont la même vision.

Depuis plusieurs années, l'association agit dans ce sens.

Elle a mis en place plusieurs projets :

- « Ni pauvre, ni soumis »,
- #2017AgirEnsemble,
- « Investir sur la solidarité ».

C'est un livre contre les idées reçues sur le chômage,

- L'Appel des solidarités,
- Le Collectif pour une France accessible...

Il est évident qu'APF France handicap

a la volonté de travailler avec les partenaires.

C'est pour cette raison que les élus, les adhérents,

les bénévoles et les salariés

sont présents dans les instances publiques,

les collectifs interassociatifs, les groupes de travail...

Construire ensemble pour être plus forts,

c'est organiser avec d'autres associations

de grandes actions de revendication.

Une action de revendication est faite

pour réclamer ce que l'on considère comme un droit.

APF France handicap fait ce type d'actions

pour défendre les droits des personnes handicapées.

A l'intérieur de l'association,

« Construire ensemble » c'est réunir les talents,

les compétences et les énergies de chacun

pour être plus efficaces.

C'est travailler ensemble sur des projets communs.

Depuis sa création, APF France handicap met en place des actions pour les petits et les grands dans les domaines suivants :

- L'accueil,
- L'écoute,
- Le soutien,
- L'accompagnement,
- La convivialité,
- Les soins,
- L'éducation,
- La formation,
- Le travail,
- Les temps de vacances...

Ces actions sont mises en place dans toute la France par les délégations et les établissements de l'association. Elles sont très variées.

Elles permettent à APF France handicap d'agir réellement sur le terrain.

Les 6 engagements prioritaires pour APF France handicap

Pour construire ensemble pour être plus forts, toutes les personnes de l'APF France handicap se mobilisent autour de 6 engagements :

- 1) Devenir partenaire de mouvements citoyens et de structures de l'économie sociale et solidaire pour défendre ensemble des projets importants.
- 2) Créer des alliances avec des partenaires qui ont les mêmes valeurs que l'association pour créer de nouveaux projets.
- 3) Rechercher toutes les informations qui permettent à l'association de toujours mieux accompagner les personnes.
- 4) Rappeler l'importance du travail en coopération pour APF France handicap.
Par exemple : les duos bénévole/salarié.
- 5) Lancer des projets communs entre délégations, établissements ou entreprises adaptées.
- 6) Faire confiance au pouvoir d'agir de tous pour être plus forts ensemble.

Défi :

Faire participer les personnes handicapées à tous les domaines de la vie

La Convention des Nations unies explique que les personnes handicapées doivent participer à tous les domaines de la vie mais aussi à toutes les décisions qui les concernent. Par exemple, les domaines de la vie sont la vie civile, la vie politique, l'économie, les sports, les loisirs...

Cette participation est très importante pour APF France handicap.

Cela fait partie de son histoire.

En effet, l'association est née

de la volonté de 4 jeunes atteints de poliomyélite.

La poliomyélite est une maladie infectieuse grave et contagieuse.

Ces 4 jeunes étaient révoltés d'être exclus à cause de leur handicap.

Ils ont voulu parler de l'isolement

dont les personnes handicapées sont victimes.

L'association a donc été créée

par des personnes handicapées et leurs proches.

Au fil des années, l'association a grandi.

En 2003, elle a abouti à la démarche
« Démocratie ensemble ».

Pour faire participer les personnes handicapées
à tous les domaines de la vie,
APF France handicap veut encourager
toutes les personnes de l'association
à soutenir la participation des personnes handicapées.

Elle veut permettre à tous
de participer à la vie de sa ville, de son pays.
La participation des personnes handicapées
doit devenir un automatisme pour tous.
APF France handicap a plus de 700 adhérents
élus dans les instances politiques.

Avec ce projet associatif
« Pouvoir d'agir, pouvoir choisir »,
l'association veut renforcer
sa démocratie participative.

La démocratie participative
est la participation des citoyens
à la prise de décision politique.

L'objectif pour les années à venir
est de permettre à chacun de participer
à son niveau et au bon moment,

pour que sa parole soit prise en compte,
tant au niveau local qu'au niveau national.

Il sera utile de créer de nouveaux liens :

- Entre les salariés et les bénévoles,
- Entre les adhérents et les non-adhérents,
- Entre les usagers et les salariés.

Il est nécessaire de simplifier l'organisation
d'APF France handicap pour permettre à tous
de participer ensemble aux instances
comme les organes de direction, les comités,
les commissions, l'observatoire, les groupes initiative...

Il faut créer plus de lien entre l'association
et la représentation des personnes,
comme le conseil national des usagers par exemple.

Les personnes handicapées, les salariés,
les adhérents...sont très nombreux
et très différents les uns des autres.
C'est une force pour l'association.

Il est donc logique qu'APF France handicap
représente les personnes handicapées
auprès des pouvoirs publics.

Les 8 engagements prioritaires pour APF France handicap

Pour permettre aux personnes handicapées de participer à tous les domaines de la vie, toutes les personnes d'APF France handicap se mobilisent autour de 8 engagements :

1) Rendre l'organisation de l'association plus facile à comprendre.

Par exemple : rendre la fonction de chaque instance plus claire.

2) Renforcer l'engagement associatif pour donner envie à plus de personnes de rejoindre APF France handicap.

3) Communiquer pour faire connaître l'association.

4) Montrer que l'adhésion à APF France handicap est un acte important et qui a du sens pour augmenter le nombre d'adhérents.

5) Proposer une formation aux personnes de l'association en fonction de leurs besoins.

6) Encourager et faciliter la prise d'initiatives des personnes accueillies, des adhérents,

des familles, des proches et des bénévoles.

7) Développer les échanges dans toute l'association.

Pour cela, il faut donner envie aux personnes accueillies, aux adhérents, aux bénévoles et aux salariés de travailler ensemble.

Il faut créer une ambiance agréable et mettre à disposition de tous des espaces collaboratifs pour travailler ensemble à distance.

8) Défendre l'égalité entre les femmes et les hommes et garantir aux adhérentes qu'elles auront les mêmes chances d'accès et de participation aux instances démocratiques que les adhérents.

Quelques mots pour terminer...

Un projet associatif en mouvement

Mettre en place des actions qui correspondent au projet associatif

Chaque personne d'APF France handicap doit pouvoir connaître le projet associatif et agir dans le respect de ce projet.

Il faut faire connaître le projet associatif et le mettre en application dans tous les établissements.

L'objectif est de mettre en place des actions qui correspondent au projet associatif.

Il faut passer du document écrit à la réalisation sur le terrain.

Tous les établissements d'APF France handicap s'engagent dans ce projet.

Ils adaptent leur projet de délégation ou de territoire, leur projet d'établissement ou de service et leur projet régional ou national pour qu'ils correspondent au projet associatif.

Chaque année, dans chaque département, une réunion est organisée avec tous les établissements d'APF France handicap du département.

Cela permet d'informer chacun et de mettre en place des projets communs.

Suivre la mise en place du projet associatif

L'association suit la mise en place des 5 grands défis du projet associatif.

Chaque année, au moins 1 réunion est organisée pour faire le point sur les actions faites et les actions à développer.

Les personnes de l'association participent à cette réunion :

- Les adhérents,
- Les personnes accueillies,
- Les familles.

Ce suivi permet de revoir et de mettre à jour les actions faites par l'association pour qu'elles correspondent bien au projet associatif.

Au niveau départemental, chaque année, la réunion d'étape permet d'adapter le plan d'actions au moment de l'assemblée départementale par exemple.

Au niveau régional, chaque année,
la réunion d'étape permet d'adapter le plan d'action
en associant les adhérents, les personnes accueillies,
les salariés...

Au niveau national, chaque année,
le plan d'actions est revu.
Les nouveautés sont présentées en assemblée générale.

Le groupe de suivi du projet associatif
crée des outils et un guide pour évaluer le projet.

Les ambassadeurs du projet associatif ont pour mission
d'accompagner le développement du projet.
Ils s'assurent que toutes les personnes de l'association
ont bien compris le projet de l'association
et le mettent en application au travers de leurs actions.

Les ambassadeurs mettent en valeur les actions
et ils font aussi le lien entre le local et le national.

Soyons acteurs et porteurs de notre projet
« **Pouvoir d’agir, pouvoir choisir** »,
ensemble et solidaires.

« Pouvoir d’agir, pouvoir choisir »
invite toutes les personnes d’APF France handicap,
ses structures mais aussi tous les partenaires,
les associations et les citoyens engagés
qui partagent ses combats
à se mobiliser autour de cinq grands défis !



www.apf-francehandicap.org

Document adapté en « Facile à lire et à comprendre »
par l’atelier FALC de l’association des Papillons blancs
de Dunkerque.
